

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance extraordinaire du conseil tenue ce **27 janvier 2014 à 19 h** à laquelle prennent part :

Monsieur Fernand Ruel
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté
Monsieur Danis Beauvillier

Sont absents : Monsieur Claude Ménard
Me Serge Bizier

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juare, directeur général et monsieur Pierre St-Onge, greffier, sont également présents.

Après la prière d'usage, Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

Les avis de convocation ont été signifiés conformément à la Loi des cités et villes.

14-01-030

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

14-01-031

Adjudication du contrat pour l'achat d'un véhicule F-350, année 2008

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'adjuger en faveur du seul soumissionnaire conforme, soit Laquerre Auto, la fourniture et la livraison d'un camion Ford F-350, 4x4, XLT Crew Cab, année 2008, pour un montant de 22 991 \$, avant taxes, conformément aux documents d'appel d'offres et à la soumission de cette entreprise datée du 16 janvier 2014.

D'autoriser la trésorière à effectuer les paiements à Laquerre Auto et à la S.A.A.Q.

De préciser que cette dépense est financée à même les activités financières de l'année en cours.

D'autoriser le directeur du Service incendie, Christian Chartier, à signer, pour et au nom de la Ville, ce contrat de vente d'un véhicule d'occasion et à effectuer ou à faire effectuer les procédures normales lors de l'acquisition de véhicule soit, notamment l'immatriculation et le lettrage.

ADOPTÉE

14-01-032

Mandat à une firme d'urbanisme - Ajout de la mise à jour du plan d'urbanisme

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'accorder un mandat supplémentaire IBI/DAA inc. dans le cadre de la mise de la réglementation d'urbanisme de la Ville de Princeville, soit la mise à jour du plan d'urbanisme, pour une somme de 1 900 \$, avant taxes, conformément à l'offre de service de cette entreprise datée du 16 janvier 2014.

ADOPTÉE

14-01-033

Augmentation du nombre de poêles à bois - Programme CHANGER D'AIR 2013.

ATTENDU que le 11 mars 2013, par la résolution 13-03-071, la Ville de Princeville adhère au programme « CHANGER D'AIR » de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) en accordant un montant de 100 \$ par vieil appareil de chauffage au bois retiré ou remplacé sur son territoire, représentant la contribution municipale dans ce programme, jusqu'à concurrence de 10 poêles remplacés.

ATTENDU que ce programme a connu un vif intérêt sur le territoire de la ville de Princeville, incitant le conseil municipal à hausser sa contribution en 2013 à ce programme pour 5 autres poêles supplémentaires remplacés.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de modifier la résolution numéro 13-03-071 adoptée par le conseil municipal le 11 mars 2013, en remplaçant dans le dernier paragraphe de cette résolution les mots « jusqu'à concurrence de 10 poêles remplacés » par les mots « jusqu'à concurrence de 15 poêles remplacés ».

De préciser que la présente résolution a un effet rétroactif au 11 mars 2013.

ADOPTÉE

14-01-034

Achat d'un tracteur muni d'une surfaceuse

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'acheter de OTJ Petit Saguenay un tracteur David Brown, Tractons LTD, année 1974, muni d'une surfaceuse de marque Olympia 500, pour une somme de 4 500 \$, plus taxes si applicables.

D'autoriser la trésorière à effectuer les paiements à OTJ Petit Saguenay et à la S.A.A.Q.

De préciser que cette dépense est financée à même les activités financières de l'année en cours.

D'autoriser le directeur du Service des Loisirs, Claude Fortier, à signer, pour et au nom de la Ville, ce contrat de vente d'un véhicule d'occasion et à effectuer ou à faire effectuer les procédures normales lors de l'acquisition de véhicule soit, notamment l'immatriculation et le lettrage, le cas échéant.

ADOPTÉE

Période de questions

En l'absence de public, aucune question n'est adressée au conseil municipal.

14-01-035

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19 h 15.

ADOPTÉE

Pierre St-Onge, greffier

Gilles Fortier, maire